



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine

Question écrite n° 4779

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite publiée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, restée sans réponse, M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le financement public de la recherche médicale. La recherche médicale se situe en amont de tout progrès de préservation et d'amélioration de la santé de nos concitoyens. Le désengagement constaté de l'État dans divers domaines d'intervention n'épargne hélas pas les budgets que la nation consacre à la recherche publique. Un drame récent illustre de façon emblématique les carences en la matière. Dans l'une des villes de sa circonscription, une famille a en effet récemment été frappée par la perte brutale de son fils de 21 ans, décédé des suites d'une rougeole infectée. Or, au vu du déroulement des événements, il semblerait qu'à cette pathologie, que le profane pourrait presque considérer comme bénigne, aucun traitement préventif et/ou curatif ne soit opposable. La rougeole pourtant, fût-elle déclinée de multiples façons sur un plan médical, devrait avoir fait l'objet de recherches annexes portant sur ses diverses manifestations et dont l'aboutissement positif aurait pu épargner une vie. L'appel à la souscription privée, type Téléthon ou autres appels à la générosité de nos concitoyens, ne saurait en aucun cas se substituer à l'indispensable rôle et responsabilité de l'État dans un domaine aussi crucial que la santé publique. C'est donc bien, à travers ce drame, un enjeu et un choix de société auquel nous sommes confrontés. De la volonté ou non des pouvoirs publics d'assumer en le finançant le principe de précaution et son expression première qu'est la recherche médicale sur fonds publics dépendra pour une large part l'avenir de la santé dans notre pays. Il lui demande donc de prendre la mesure exacte des besoins en financement public de la recherche médicale et de lui faire connaître les mesures qui seront prises pour pallier les déficiences existantes.

Texte de la réponse

La direction générale de la santé suit, pour le compte du ministère de la santé, le développement des projets relatif à la santé dans le cadre des pôles de compétitivité mis en place par le Gouvernement. Ainsi des projets concernant des thématiques variées (cancer, hépatite C, maladie de Parkinson, système nerveux, HIV, chikungunya, maladies infectieuses et tropicales, diagnostic et thérapie antivirale et anti tumorale, pharmacologie, biotechnologie, gynécologie, hépatologie) ont été financées. La participation du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports est de 5 millions d'euros en 2007, qui sera reconduite en 2008. La direction générale de la santé développe la recherche en santé publique en lien avec les autres acteurs de la recherche (ministère de la recherche, organismes de recherche, agences, instituts de recherche), et également avec les autres directions du ministère (DRESS, DHOS). Un programme de recherche en santé publique (PRSP) est en cours de développement. Une programmation pluriannuelle devrait être mise en place à partir de 2008. La mise en place de ce programme, coordonnée par l'institut de recherche en santé publique (IReSP) constitue une opportunité nouvelle pour rapprocher la sphère des chercheurs en santé publique de celle des acteurs de la santé en France. En effet, ce programme permettra aux acteurs de mobiliser les chercheurs sur des sujets correspondants à leurs préoccupations et à leurs besoins. De même, il permettra aux chercheurs d'être en phase avec les besoins de la société par la mutualisation des moyens et ainsi d'accéder à des financements

plus importants et pérennes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4779

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5642

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 393